ANNEXES

ANNEXE 1 : QUELQUES DEFINITIONS

Annexe : construction accolée à la construction principale.

Dépendance : construction détachée de la construction principale (abri de jardin, garage, remise,…)

Emprise au sol : l'emprise au sol, éventuellement fixée aux articles 9 des règlements de zone, est le rapport entre la surface obtenue par projections verticale sur un plan horizontal de toutes parties de construction constitutives de surface hors œuvre brute (à l'exclusion des surfaces complètement enterrées ne dépassant pas le terrain naturel et des éléments en saillies surajoutées au gros œuvre) et le terrain (parcelle ou ensemble de parcelles) intéressée par le projet de construction.

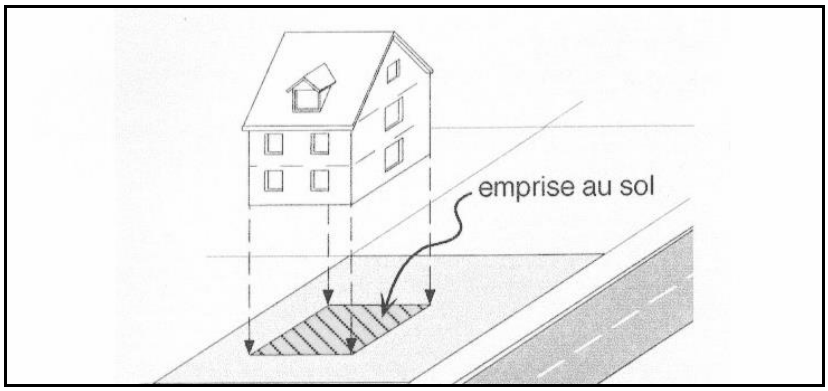

Unité foncière : ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire.

Voies : il s'agit des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique (donc y compris les voies des lotissements privés ainsi que des chemins ruraux).
Les chemins d'exploitation, n'étant pas ouverts à la circulation publique ne sont pas des voies au sens du code de l'urbanisme. Ce sont les dispositions des articles 7 qui s'appliquent pour les constructions et installations à implanter le long de ces chemins.

Emprises publiques : aires de stationnement, places, jardins publics, emplacements réservés…

Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Cas général

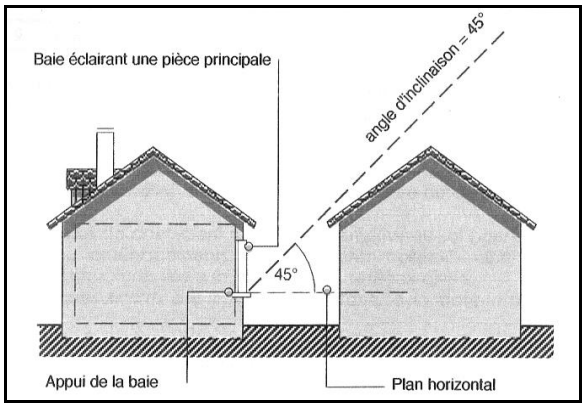

Cas de la façade la moins ensoleillée à condition que la moitié au plus des pièces principales prenne jour sur cette façade

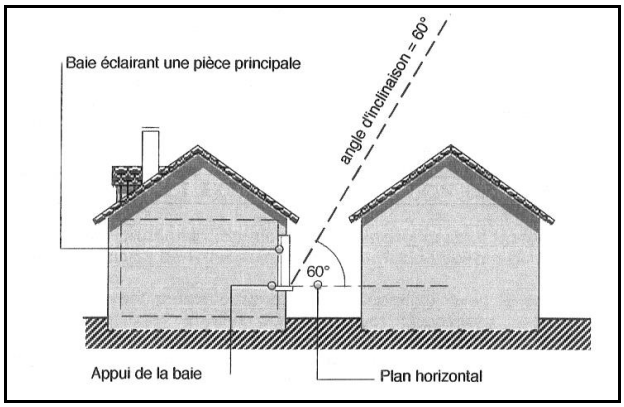

Equipements publics ou d'intérêt collectif :

Ils sont destinés à accueillir des fonctions d'intérêt général, notamment dans les domaines administratifs, hospitaliers, sanitaires du social, de l'enseignement et des services annexes, culturels, sportifs, de la défense et de la sécurité ; qu'il s'agisse d'équipements répondant aux besoins d'un service public ou d'organisme privé chargé de satisfaire un intérêt collectif.
Les aires d'accueil des gens du voyage et les jardins familiaux constituent des équipements publics ou d'intérêt collectif au sens de la présente définition.

ANNEXE N°2 : TRAITEMENT PAYSAGER DES HAIES PLANTEES OU NON SUR TALUS

Le traitement paysager des haies plantées ou non sur talus

Exemple de la composition d'une haie sur talus :

Végétaux pour une haie : 2/3 caduque, 1/3 persistante

Disposition de principe :

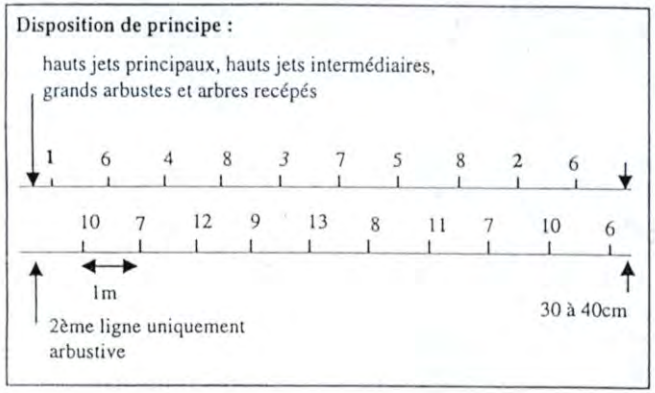

Arbres de hauts jets principaux :

1- Chêne pédonculé
2- Merisier

Arbres menés en taillis ou cépées
4- Châtaignier
5- Charme commun

Arbustes de petites tailles :
10- Genêts à balai
11- Fragon
12- Viorne lantana
13- Prunellier

Arbres de hauts jets intermédiaires :
3- Alisier torminal

Arbustes de grandes tailles à mener en taillis sur souche :
6- Sureau noir
7- Noisetier
8- Troène commun
9- Houx

1. Les principes généraux pour toutes plantations

Les nouvelles plantations auront pour fonction de recréer une ambiance intime bocagère, d'insérer les constructions dans le paysage naturel et donc de constituer l'arrière plan végétal de l'architecture, de jouer le rôle d'écran phonique et visuel grâce aux plantations massives et abondantes et de matérialiser visuellement les limites du parcellaire et donc de recréer des lignes de force dans le paysage.

Pour obtenir une meilleur reprise de la végétation et un effet visuel important, les végétaux utilisés devront suivre plusieurs principes :

- être en priorité des espèces du pays, bien adaptées au climat et au sol ;
- associer plusieurs essences végétales. Leur composition imitera dans leur principe les associations végétales des haies naturelles et des lisières de la région ;
- avoir une couverture du sol au moins pendant 3 années, par paillage naturel (panneaux de fibres végétales, écorces, compost).

L'association de plusieurs essences constituant un écran végétal donne :
- une meilleure harmonie paysagère. L'association de végétaux permet de varier les teintes et une meilleure intégration dans le paysage environnant,
- un meilleur garnissage. Les espèces se complètent entre elles d'où une protection plus rapide et plus efficace. Les arbustes buissonnants assureront la protection de la base de la haie,
- une meilleure résistance aux maladies et aux parasites. Ainsi, si une espèce végétale est atteinte et disparaît, les autres plus résistantes occuperont l'espace. Le mélange des essences permet d'éviter une contamination rapide.

Les tableaux ci-après indiquent quelques exemples d'essences à utiliser pour réaliser les séquences de végétaux des haies bocagères et leur mode de conduite.
Les plantations de feuillus variés caducs et persistants devront être en continuité avec la végétation voisine.
On évitera de constituer une haie monospécifique, uniforme comme un mur.

2. La composition d'une haie vive plantée ou non sur talus

La composition de base d'une haie vive, plantée ou non sur talus est la suivante :

haie libre : 2/3 caduque, 1/3 persistante

- Des arbres menés en haut jet principaux et intermédiaires.
Ils constitueront l'ossature de base de la haie. On veillera à installer des arbres à croissance rapide (haut jet intermédiaire) dont le rôle est de garnir plus rapidement la haie, laissant plus d'espace aux arbres de haut jet principaux (à croissance plus lente).
Ils seront espacés de 8 à 12m.

- Des arbres menés en taillis ou cépées, de taille moyenne ou à croissance lente, permettront de garnir les espaces laissés entre les arbres de haut jet.

- Des arbustes buissonnants caducs et persistants, de grandes et petites tailles, qui auront pour fonction de combler la base de la haie et les espaces non garnies par les arbres menés en cépée.

Cf. exemple de composition ci-contre.

Arbres de grande taille conduits en haut jet

Espèces	Feuillage	Forme possible	Hauteur à l'age adulte	Vitesse de croissance
Chêne pédonculé *Quercus pedunculata)*	Caduc, Mar.	HJ, HJI	15 à 20m	Moyenne
Châtaignier *Castanea sativa)*	Caduc	HJ, HJI, C	15 à 20m	Moyenne
Frêne commun *Fraxinus excelsior)*	Caduc	HJ, C	15 à 20m	Rapide
Merisier *Prunus avium)*	Caduc	HJ, HJI	12 à 17m	Rapide
Alisier torminale *Sorbus torminalis)*	Caduc	HJI	10 à 15m	Moyenne
Charme commun *Carpinus betulus)*	Caduc	HJI, C, GA	10 à 15m	Moyenne

Arbustes de grande taille

Espèces	Feuillage	Hauteur à l'age adulte	Vitesse de croissance
Aubépine monogyne *Crataegus monogyna)*	Caduc	4 à 8 m	Rapide
Noisetier *Corylus avellana)*	Caduc	2 à 6 m	Rapide
Sureau noir *Sambucus nigra)*	Caduc	3 à 6 m	Rapide
Houx *Ilex aquifolium)*	Persistant	2 à 8 m	Moyenne
Troène commun *Ligustrum atrovirens)*	Semi-Persistant	2 à 4 m	Rapide

Arbustes de petite taille

Espèces	Feuillage	Hauteur à l'age adulte	Vitesse de croissance
Cornouiller mâle *Cornus mas)*	Caduc	1 à 2 m	Moyenne
Fusain d'europe *Evonymus europaeus)*	Caduc	1 à 4 m	Rapide
Prunellier *Prunus spinosa)*	Caduc	1 à 4 m	Moyenne
Viorne lantana *Viburnum lantana)*	Semi-Persistant	1 à 2 m	Moyenne
Viorne obier *Virburnum opulus)*	Caduc	1 à 4 m	Rapide

Légende :
Hj : Haut Jet
HJI : Haut Jet Intermédiaire
C : Cépée
GA : Grand Arbuste
Vitesse de croissance :
Rapide : plus de 60 cm/an
Moyenne : de 20 à 60 cm/an
Faible : moins de 20 cm/an

Arbustes de petite taille à feuillage persistant

Espèces	Feuillage	Hauteur à l'age adulte	Vitesse de croissance
Ajonc d'europe *(Ulex europaeus)*	Persistant	1 à 2 m	Moyenne
Fragon *(Ruscus aculeatus)*	Persistant	0,5 à 1 m	Lente
Genêt à balais *(Sarothamnus scoparius)*	Persistant	1 à 2 m	Rapide

Conduite d'une haie libre :

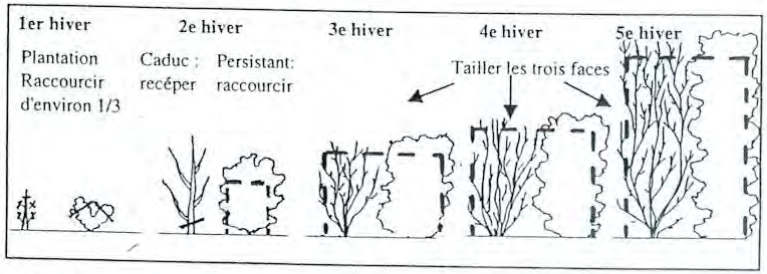

La figure ci-contre indique les étapes à suivre. Le recépage sévère des arbustes au cours du deuxième hiver augmente la vigueur de croissance et rend plus dense le garnissage de la base.

Conduite d'un arbre en haut jet

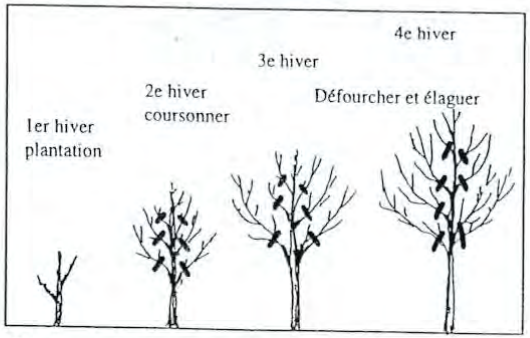

Coursonner : tailler à 15 à 25 cm du tronc les pousses de l'année.
Défourcher : conserver un axe central.

Formation d'une cépée sur souche

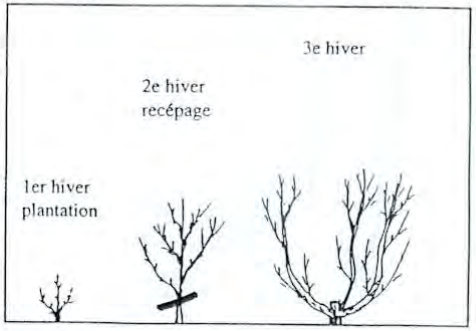

Elaguer : tailler au ras du tronc 3 à 4 anciennes coursonnes, en remontant progressivement.
Recéper : tailler le plant à une quinzaine de cm au-dessus du sol, de manière à laisser repartir plusieurs branches.

ANNEXE 3 : LISTE DES ESSENCES TRADITIONNELLES DU BOCAGE

ARBRES	ARBUSTES
Alisier terminal	Ajoncs (*Ulex*)
Aulne glutineux (*Alnus glutmosa*)	Bourdaine (*Rhamnus frangula*)
Aulne à feuille à cœur (*Alnus corciata*)	Buis (*Buxus*)
Aulne rouge (*Alnus ruba*)	Cerisier à grappes (*Prunus padus*)
Bouleau blanc (*Betula verrucosa*)	Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*)
Cerisier tardif (*Prunus serotina*)	Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
Châtaignier (*Castanea sativa*)	Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Chêne pédonculé (*Quercus pedonculata, Quercus robur*)	Érable champêtre (*Acer campestris*)
Chêne rouge d'Amérique (*Quercus borealis*)	Framboisier (*Ribes ideaus*)
Chêne rouvre ou sessile (*Quercus sessiflora ou petrae*)	Fusain d'Europe (*Evonymus europeus*)
Cormier.	Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)
Érable sycomore (*Acer pseudo platanus*)	Houx commun (*Ilex aquifolium*)
Frêne commun (*Fraximus excelsior*)	If (*Taxus bacata*)
Hêtre commun (*Fagus sylvatica*)	Néflier (*Maerpilus germanica*)
Merisier des bois (*Prumus avium*)	Noisetier ou coudrier (*Corylus avellana*)
Noyer commun (*Juglans regia*)	Osier (*Salix vinimalis*)
Orme champêtre (*Ulmus campestris*)	Poirier sauvage (*Pyrus communis*)
Orme (*Ulmus resista*)	Pommier commun (*Malus*)
Robinier faux acacia (*Robinia pseudo acacia*)	Prunellier (*Prunus spinosa*)
Tilleul à petites feuilles (*Titia cordata*)	Prunier myrobolan (*Prumus cerasifera*)
Tilleul à grandes feuilles (*Titia platyphillos*)…	Saule blanc (*Salix caprea*)
	Sorbier des oiseaux (*Sorbus aucuparia*)
	Sureau noir (*Sambucus nigra*)
	Troène de Chine
	Viorne obier (*Viburnum opuluse*)…